

# ► Débat public sur le projet de prolongement du RER E à l'ouest

1<sup>er</sup> octobre - 19 décembre 2010

## Cahier d'acteur n°40

### Cahier d'acteur de l'ACTEP<sup>1</sup>

*Créée en 2000, l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est parisien (ACTEP) regroupe 16 collectivités territoriales : 14 communes (3 en Seine-Saint-Denis et 11 en Val-de-Marne) et les Conseils généraux de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.*

*Sa particularité est de regrouper, par delà les frontières administratives et les clivages politiques, seize élus animés par la volonté de construire en commun une dynamique de développement harmonieuse, concertée au bénéfice des acteurs économiques et des 462 000 habitants de l'est parisien.*

#### Les élus de l'ACTEP approuvent :

- **le prolongement de la ligne E du RER à l'ouest** ; ils souhaitent que ce projet soit conçu comme un moyen d'améliorer des conditions de circulation de tous les Franciliens, **vers mais aussi depuis l'ouest parisien** ;
- **la création d'une surface de recouvrement** de Magenta à Nanterre-La Folie pour favoriser la régularité du service et augmenter le nombre de trains sur la partie centrale, en évitant les effets de lignes trop longues. Ils demandent :
- **l'automatisation de la ligne** afin de permettre une meilleure desserte de l'est parisien par **l'augmentation de la fréquence** des trains notamment aux heures de pointe,
- **la réservation de voies dédiées au RER E sur le viaduc de Nogent**, ce qui nécessite le report des trafics fret et voyageurs sur d'autres voies,
- **le lancement d'une étude d'impact sur l'implantation de la gare Evangile**, afin de connaître les conséquences de cette nouvelle gare sur la fréquence, la rapidité et la fiabilité des déplacements,
- **la prise en compte des interconnexions** avec les transports existants (notamment la ligne 1 du métro et la ligne C du RER à la porte Maillot),
- **l'amélioration des solutions de rabattement** vers les gares de l'est parisien.

Si les élus de l'ACTEP ne peuvent que se réjouir d'un accès plus aisé vers La Défense pour ses habitants qui y travaillent ils appellent que la priorité reste de **diminuer la part des déplacements contraints vers l'ouest**. Ils souhaitent donc que le prolongement d'Eole à l'ouest conforte le mouvement de desserrement des emplois du quartier central des affaires (QCA) et de La Défense vers l'est.

Les élus de l'ACTEP soutiennent donc le projet de prolongement d'Eole vers l'ouest, mais ils appellent que pour améliorer les conditions de déplacements des Franciliens, trois actions doivent être menées en parallèle :

1. Le prolongement d'Eole à l'Ouest concerne directement les usagers de l'est qui sont aujourd'hui les principaux usagers de cette ligne. Etant donné qu'aucune réunion publique n'est organisée dans l'est parisien pendant le débat, les élus de l'ACTEP souhaitent que le présent cahier d'acteurs soit largement pris en compte dans les réflexions qui accompagnent le projet.

La Commission particulière du débat public sur le projet de prolongement du RER E publie les contributions des acteurs institutionnels, sous forme de cahiers d'acteurs. Elle s'assure que ces contributions respectent les règles qu'elle a fixées et qui sont rappelées sur le site Internet [www.debatpublic-rer-e.org](http://www.debatpublic-rer-e.org). Le contenu des cahiers d'acteurs n'engage que leurs auteurs.

*Ce cahier d'acteur a été rédigé par :*



48 rue du Général-Chanzy  
94130 Nogent-sur-Marne  
Tél. : 01 45 14 29 90  
Fax : 01 45 14 29 95  
Courriel : [actep@actep.fr](mailto:actep@actep.fr)  
Site : [www.actep.fr](http://www.actep.fr)

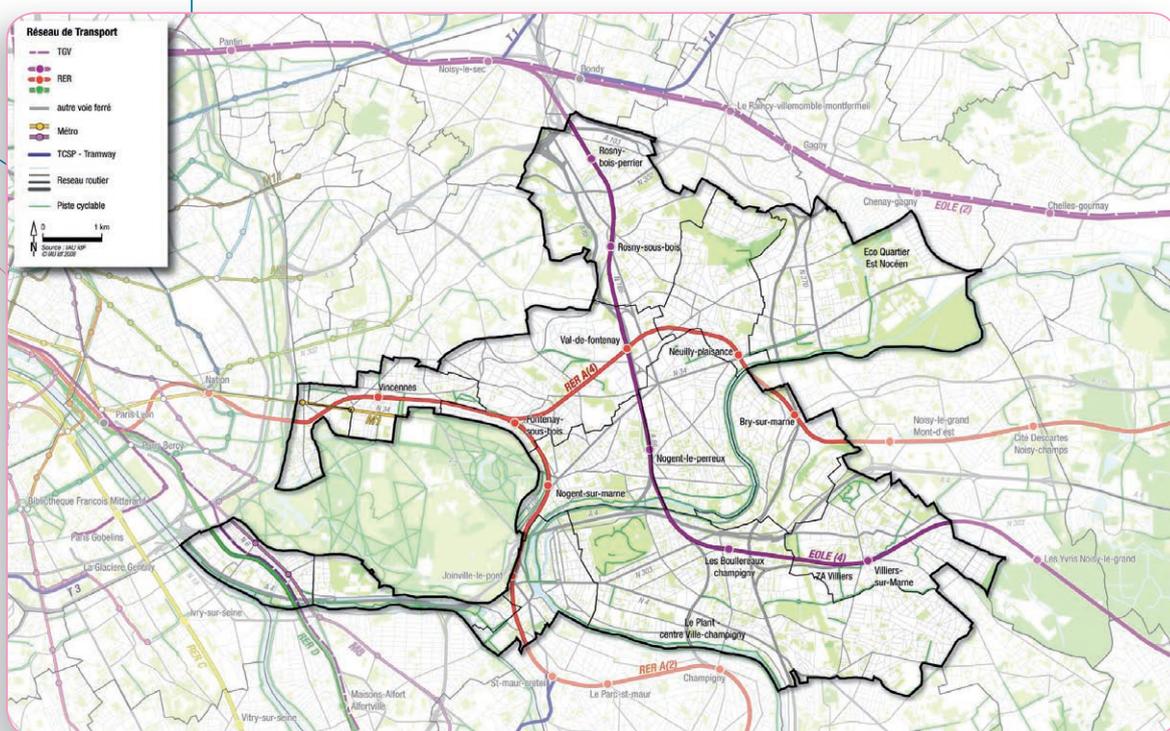
- **développer, moderniser et compléter les autres transports radiaux existants** (RER A, ligne 1, ligne 11, TCSP sur A4),
- **multiplier les liaisons de rocade** pour limiter la part des déplacements est-ouest et des transits par Paris (double boucle à l'est, TVM, Altival, T1),
- **développer l'emploi dans l'est** pour permettre aux habitants de travailler là où ils habitent.

Ils demandent que le projet de **prolongement d'Eole à l'est** soit également mis rapidement en réflexion.

## Premier enjeu du prolongement d'Eole à l'ouest pour l'est parisien : la mobilité

Parmi les 462 000 habitants de l'est parisien, 105 504 personnes résident dans le territoire de l'ACTEP et travaillent en dehors de cette zone, dont 67 200 à Paris, 13 390 en Seine-Saint-Denis, 12 330 dans le Val-de-Marne, 9 090 dans les Hauts-de-Seine et 2 880 dans le Val-d'Oise.

Les difficultés des déplacements est-ouest dans le territoire de l'ACTEP sont essentiellement liées à des carences de liaisons transversales et de desserte structurante dans certains secteurs, ainsi qu'à des problèmes de fluidité des trafics, qui pénalisent entre autres les déplacements en bus sur le territoire.



- déséquilibre important dans le sens des déplacements en heure pointe : massif vers l'ouest le matin et vers l'est le soir
- saturation du RER A
- solutions alternatives incomplètes (ligne 1 lente et saturée, RER E interrompu à Saint-Lazare qui oblige à un rabattement sur la ligne A du RER)
- saturation de la branche de Tournan : la ligne comprend seulement deux voies à partir de Nogent - Le Perreux, alors qu'elle reçoit de nombreux autres trains Transilien vers Provins (ligne Longueville - Esternay) et Coulommiers et les trains de fret et de voyageurs de la ligne Paris - Mulhouse.

L'ACTEP souhaite **que la fréquence du RER E soit optimisée**. Dans l'état actuel du projet, le prolongement de la ligne E du RER à l'ouest n'aura pas, dans un premier temps, pour conséquence d'augmenter les fréquences dans l'est (8 trains par heure en provenance de Chelles, 4 trains par heure en provenance de Tournan et 4 trains par heure en provenance de Villiers-

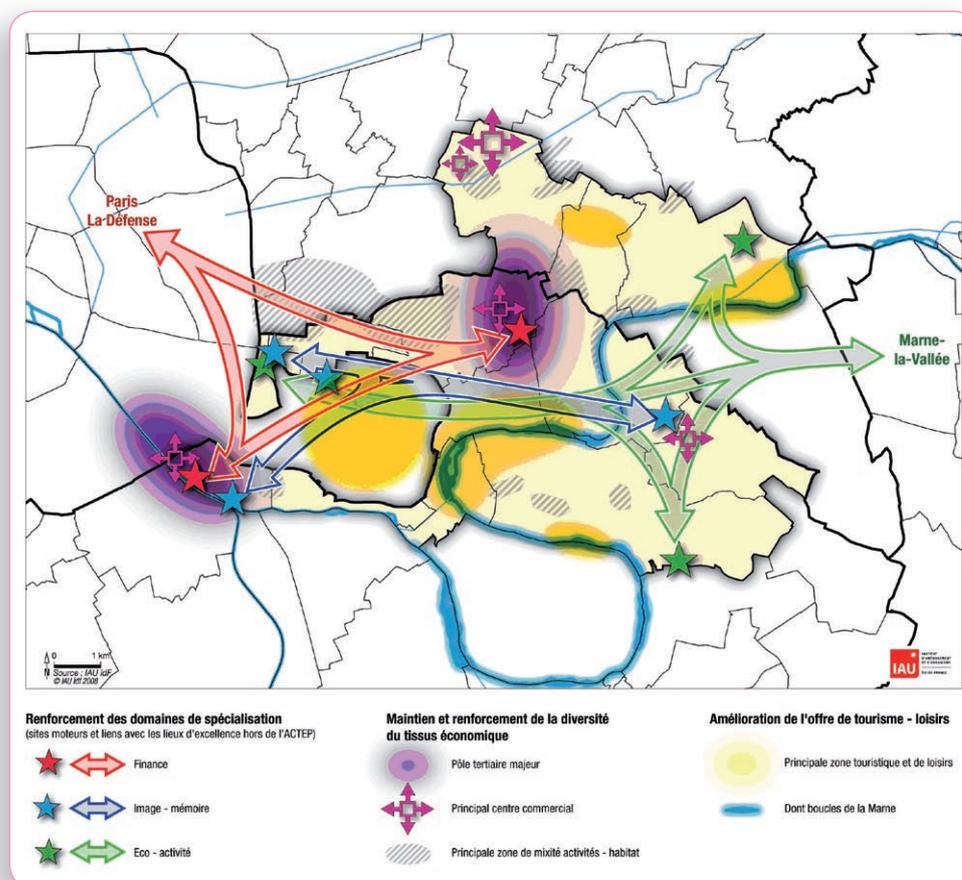
sur-Marne). Les aménagements de la ligne devront intégrer l'objectif d'une **intensification du trafic du RER E vers l'est** jusqu'à Tournan et Chelles, voire jusqu'à Meaux grâce au **report des trafics fret et voyageurs** sur des voies dédiées et à **l'automatisation de la ligne E** (système d'exploitation Next).

L'ACTEP demande que d'autres améliorations soient sensibles pour les usagers du territoire de l'est parisien :

- **faciliter les déplacements domicile-travail des habitants de l'est francilien** : trajets plus **rapides**, plus **directs** et plus **fiables** ;
- offrir la possibilité pour les usagers actuels du RER E à l'est de se rendre directement à La Défense et à Nanterre mais également **aux habitants de Paris et de l'ouest parisien de venir travailler dans l'est** ;
- **délester le RER A** de manière significative (la fréquentation du RER A a augmenté de 26 % les 10 dernières années) ;
- **favoriser le transfert modal** et réduire ainsi le trafic routier, notamment sur l'A86 entre Champigny et Bondy (cf. étude du cabinet Seura) ;
- favoriser la **liaison avec le cluster de la ville durable**, via la future rocade et le TCSP sur A4 ;
- **ouvrir le débat sur le prolongement à l'est** jusqu'à Meaux (inscrit en phase 3 du SDRIF) et jusqu'au Val Bréon à Tournan-en-Brie.

Enfin, les besoins actuels de déplacements vers Paris et vers l'ouest sont évidents mais ils ne doivent pas masquer la nécessité d'une meilleure desserte des territoires de proximité (vers la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne).

## Deuxième enjeu du prolongement d'Eole à l'ouest pour l'est parisien : le développement économique et l'emploi



**462 000 habitants**

Vincennes, Fontenay-sous-Bois, Le Perreux-sur-Marne, Nogent-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Villiers-sur-Marne, Saint-Maurice, Charenton-le-Pont, Joinville-le-Pont, Champigny-sur-Marne, Rosny-sous-Bois, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Saint-Mandé, Conseil Général du Val de Marne, Conseil Général de Seine-saint-Denis



Alors que le Val-de-Marne dispose d'un taux d'emploi de 0,76 emploi par habitant, la Seine-Saint Denis et l'Ile-de-France d'un taux respectif de 0,72 et 0,94, le territoire de l'ACTEP ne dispose que d'un taux d'emploi de 0,62.

Bien qu'il contribuera à améliorer les conditions de déplacements d'un grand nombre de nos habitants actuels, le projet de prolongement du RER E à l'ouest risque également de renforcer l'image de banlieue-dortoir de l'est parisien alors même que l'ACTEP, dans son projet de territoire, s'est fixé comme objectif majeur de s'affirmer comme lieu de création de valeur et d'emplois. Cette stratégie doit être accompagnée par des transports efficaces depuis et vers les pôles identifiés.

Pour que la consolidation du cluster financier de La Défense n'aille pas à l'encontre de cet objectif, il devra s'accompagner du développement des fonctions support dans l'est, en particulier dans les pôles tertiaires de Val-de-Fontenay et de Charenton – Saint-Maurice. Le prolongement du RER E à l'ouest ne doit pas avoir pour seul objectif de faciliter les déplacements des habitants de l'est vers l'ouest, mais aussi de faciliter les **déplacements des emplois de l'ouest vers l'est parisien, barycentre des lieux de résidence des salariés.**

Il devra être rapidement complété par la modernisation des transports actuels et par la mise en œuvre des projets à l'étude :

- **plan régional de mobilisation des transports** (modernisation des RER, dont le RER A, prolongation du tramway T1 à Val-de-Fontenay, seconde phase de réalisation de la Tangentielle Nord),
- prolongement de la **ligne 11** vers Rosny-sous-Bois à l'horizon 2020,
- prolongement de la **ligne 1** vers Val-de-Fontenay,
- projet « **Est TVM** »,
- double boucle Arc Express / Grand Paris à l'est.

